

BULLETIN MUNICIPAL – N° 1 – JANVIER 2026

COMMUNE DE

BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Édité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

VOTRE AGENDA

Vous pouvez noter dans votre agenda :

- ☞ EXPO A L'EGLISE (Espace Culturel Saint Martin) : Belrupt Loisirs a mis en place une nouvelle expo jusqu'à la mi-février : « AU COEUR DE L'EXIL », réalisée par l'association nationale des chrétiens pour l'abolition de la torture, et consacrée aux phénomènes d'exil à travers des portraits et témoignages d'hommes et de femmes qui ont dû fuir leur pays et les persécutions.
- ☞ Le samedi 31 janvier à 11 heures, Monsieur Philippe Muller, responsable verdunois de cette association, viendra présenter et commenter cette exposition à l'église, autour d'un pot amical.
- ☞ NUIT DE LA LECTURE organisée par la bibliothèque de Belrupt Loisirs le samedi 24 janvier de 17h30 à 20h00. Au programme : jeux, animations, lecture et galette des Rois. Venez nombreux !

BONNE ANNÉE 2026 A TOUTES ET À TOUS !

Le Conseil Municipal présente à chacune et chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle apporte à notre communauté communale le meilleur et notamment la santé, le travail et les satisfactions familiales, personnelles et professionnelles, entraide et implication de toutes et tous au profit de la collectivité, c'est notre meilleur souhait. Qu'elle nous apporte aussi la sérénité pour surmonter les épreuves de la vie !

2026 est aussi l'année des élections du futur nouveau conseil municipal, avec une modification importante du mode d'élection. Nous en avons déjà parlé et nous en reparlerons. C'est un moment propice à la réflexion sur l'avenir du village et sur ce qui fait notre cohésion et notre dynamisme communs. Comment être ensemble pour le bien public ? Comment s'attacher à ce qui nous unit plutôt qu'à nos différences et à nos divergences ? Comment faire de cela une force commune plutôt que des graines de division ?

POUR UNE ANNEE OU NOUS AYONS TOUS LA PECHE !

MESSAGE PERSONNEL DU MAIRE

J'ai décidé de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat de maire parce que je n'aurai plus la même disponibilité et les mêmes capacités, mais aussi parce qu'il est un moment où il faut laisser la place à des plus jeunes.

Dans la mesure des possibilités, je continuerai à apporter mon expérience à la future équipe municipale, notamment pour aider à la transmission des dossiers, des informations.

Je conserverai de toutes ces années un souvenir très chaleureux de mes relations avec tous les habitants (même les quelques râleurs) et celui aussi d'avoir eu la chance de travailler avec des conseils municipaux intéressés aux intérêts publics plus qu'aux intérêts personnels, motivés par l'évolution du village et le service à tous les habitants – et surtout ceux d'entre nous qui en ont le plus besoin. C'est l'essentiel du relais que je souhaite passer.

COMBIEN SOMMES-NOUS D'HABITANTS À BELRUPT ?

Officiellement, nous sommes 547 habitants à Belrupt.

Un peu moins que l'an passé – ce chiffre est issu de calculs de l'INSEE et consiste en une moyenne d'évaluations établies sur cinq années.

. L'HIVER EST LÀ !

Alors, comme chaque année, nous ressortons notre marronnier (dans le jargon de la presse, c'est un article qui ressort régulièrement, à chaque saison concernée, comme les marrons reviennent, tous les ans) :

Petit rappel, parmi les conseils utiles :

Si vous enlevez de la neige du trottoir ou d'un espace devant chez vous, merci de ne pas la jeter sur la chaussée, mais uniquement dans le caniveau (ou ailleurs bien sûr).

Sinon, on crée les conditions d'une glissade.

Autre rappel de sécurité : en hiver, dans nos contrées, il faut avoir des pneus adaptés aux conditions de circulation en temps de neige ou de verglas.

Sinon, il ne faut pas s'étonner de ne pas parvenir à monter une rue comme la rue de la Tuilerie ou la rue de la Côte, par exemple.

L'Etat a rendu ces pneus obligatoires à partir du 1 novembre dans les régions de montagne comme cela l'est déjà au Luxembourg ou en Belgique. Si vous devez aller en Meurthe et Moselle ou en Moselle, renseignez-vous car certains secteurs montagnards de ces départements sont concernés.

En cette saison plus que d'habitude, nous ne devons pas oublier que la nature a ses caprices, mais aussi que les côtes, ça existe et donc qu'il y a des montées et des descentes difficiles en hiver. N'oublions pas non plus que les éléments naturels peuvent se déclencher et rendre difficiles tous les déplacements. C'est comme ça – l'homme ne maîtrise pas la météo.

Des bacs à gravier ou à sel sont installés dans quelques endroits sensibles et ils sont disponibles en cas de verglas persistant. Merci de les utiliser, merci aussi de ne les utiliser qu'à bon escient : le gravier n'est utile que sur des surfaces gelées, pour « accrocher ». Le sel n'est utile qu'au-dessus de moins 3 ou 4 et à condition qu'on « gratte » juste après. Sinon, c'est du gaspillage.

Si vous pensez qu'il manque des bacs ou du gravier, dîtes-le nous.

Du sel est également disponible en mairie, sur simple demande. Cela permet de saler, quand il le faut, en s'organisant chacun dans son secteur, avec ses voisins : merci à tous ceux qui le font et qui ainsi participent à l'amélioration de la vie collective quotidienne.

Rappelons aussi que le déneigement et le salage ou le sablage ne se font pas dans n'importe quelles conditions.

Ainsi, si vous salez une surface gelée par grand froid sans qu'un effet mécanique n'intervienne aussitôt, l'eau dégelée règle vite et fait une nouvelle couche plus glissante que la situation précédente. Certains professionnels appellent cela du « sandwich » parce qu'il y a des couches de verglas les unes sur les autres.

L'effet mécanique après un salage, cela peut être un grattage, mais c'est souvent aussi le passage répété des voitures : c'est ainsi que le fond du village est moins vite dégagé que l'entrée parce que nous sommes en impasse. Il y a plus de voitures rue du Moulin que Grand Rue, donc il y a plus de nettoyage par l'effet mécanique des pneus rue du Moulin que rue de la Vierge.

Autre situation : quand il y a de la neige et que le froid persiste, il vaut mieux ne pas dégager si l'on n'est pas certain de nettoyer complètement le sol juste aussitôt : la neige est moins glissante si on ne la tasse pas (les lugeurs en savent quelque chose).

C'est ainsi que passer la lame chasse-neige dans certains cas, cela équivaut à créer une patinoire.

Autre élément de réflexion avec l'orientation géographique de la Grand Rue : c'est un couloir pour le vent d'est qui s'y engouffre. Le soleil d'hiver y vient peu. Or le soleil est le plus puissant nettoyeur : il suffit de regarder la différence au milieu de la Grand Rue : devant le cimetière, le soleil est plus présent - c'est donc l'endroit de la Grand Rue qui fond le premier. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la rue du Moulin est plus vite propre que la Grand Rue : elle est orientée plein sud.

Rappelons aussi que l'on ne peut rien contre une pluie verglaçante. Une petite neige peut fondre vite ou au contraire constituer – à cause d'un coup de froid – une sous-couche sur laquelle un verglas va se constituer.

Une innovation depuis quelques années : nous craignons les glissades de voitures en bas de la rue de la Côte, **lorsque la rue est trop glissante**. Aussi, nous demandons aux chauffeurs des bus scolaires de se garer sur la place et non devant l'école pour éviter un éventuel accident : une voiture « folle » qui « faucherait » des enfants devant le bus. Nous demandons aussi aux riverains de ne pas se garer devant leur maison, le long de la rue, entre le numéro 2 et le numéro 10. Ce qui fait que les parents seront invités à marcher un peu et à ne pas se garer dans ces endroits délicats et à laisser la place au bus.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous. A défaut, il y aurait réglementation. Mais nous espérons que chacun va continuer à y mettre du sien, comme cela s'est passé les années dernières. Jusqu'à présent, tout a bien fonctionné sur ce plan.

Bien entendu, cela ne vaut qu'en période de neige, verglas.

DERNIER CONSEIL : lorsqu'il y a risque de neige, merci de ne pas laisser votre voiture garée sur le trottoir ou sur la route : cela empêche le chasse-neige de passer.

Ceci dit, Constant Metillon a préparé les rigueurs de l'hiver avec les interventions d'Alexandre Chartier avec son matériel. Merci à eux, et patience pour vous qui aurez à subir les méfaits de la neige et du verglas : la glisse, ça n'est pas qu'un plaisir ...

Nous rappelons que c'est la mairie qui donne l'ordre de saler ou de déneiger à Alexandre Chartier. Inutile de l'interpeller si vous pensez qu'il aurait mieux valu intervenir (ou le contraire). C'est au maire qu'il faut donner votre opinion.

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

On entend souvent dire que certains élus « s'en mettent plein les poches », ce qui est – comme toute généralisation – à prendre avec prudence.

Mais savez-vous qu'un des moyens de contrôle citoyen de l'usage de l'argent des contribuables, consiste à demander à avoir communication de toute facture payée sur des fonds publics.

Comme le dit le secrétaire de l'Association des Journalistes pour la Transparence, le droit à la transparence ne s'use que lorsqu'on ne s'en sert pas. Selon lui, c'est un bon outil de contrôle et de régulation contre les dérives. « Si on sait qu'une dépense pourra être rendue publique, on s'interroge avant de la faire » ajoute-t-il.

Autre petit rappel : tous les documents budgétaires sont publics, donc toujours communicables.

En ces temps de méfiance généralisée, il est bon de savoir que la législation a créé des garde-fous efficaces.

L'ASTUCE DU JOUR
UNE INITIATIVE DU GROUPE ENVIRONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ?

Il existe des dispositifs simples qui réduisent le débit de notre robinet, évitant ainsi de le « faire couler » plus que nécessaire.

Cela peut se mettre sur le robinet de la cuisine, des lavabos – il existe aussi des systèmes qui s'adaptent sur les chasses d'eau des toilettes et qui ont le même rôle. Ces appareils sont souvent appelés des « mousseurs ».

L'agence régionale de santé (un organisme de l'État) conseille ces dispositifs pour réduire la consommation d'eau (donc la facture aussi) en ces temps de menaces de pénurie d'eau. Elle invite les communes à le proposer à leurs habitants.

D'où la question : « si la commune ou l'État vous offre un mousseur, l'installeriez-vous à votre domicile ? »

Merci d'apporter votre réponse en mairie par tout moyen utile (téléphone, mail, message téléphonique, fiche contact sur le site internet de la commune,).

En fonction des réponses reçues, le conseil municipal avisera

**ON NOUS PRIE DE VOUS INFORMER DE LA CRÉATION D'UN GROUPE
RELIGIEUX DE PARTAGE A BELRUPT**

"Groupe de Maison" un vendredi par mois à 18h30 pour ceux et celles qui ont envie de vivre un moment convivial autour de la parole de Dieu.

Au programme : chants, partage autour d'un passage biblique et de quelques collations pour nourrir l'esprit et le corps !

Tout ceci sous la direction du couple pastoral Hervé et Claire Edel, officiant à l'église de la Porte Ouverte Chrétienne de Reims.

Contact Maïté Bouzier-Duhayon au 06 71 11 06 24.

REMERCIEMENTS MARCHÉ DE NOËL À L'ÉCOLE

**Les p'tits loups de l'école vous remerkient d'avoir rendu
leur marché de Noël magique !**

Nous remercions tout particulièrement les parents d'élèves, les anciens parents qui sont toujours autant impliqués ainsi que les grands-parents, monsieur Réale pour son magnifique feu d'artifice, la commune et Constant, nos petits lutins et Saint Nicolas. La tombola a été remportée par Nathalie Michel pour le mug géant de Noël et Valérie Watrin pour le petit renne et le sapin. Félicitations !

Les bénéfices de 886.50€ vont nous permettre de mener à bien nos projets de l'année.

Encore Merci !

L'équipe éducative de la maternelle des P'tits Loups